

Projet de loi

**portant modification de la loi modifiée du 27 juin 2016
concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements
radioélectriques**

Avis complémentaire du Conseil d'État

(6 février 2024)

Par dépêche du 29 janvier 2024, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État une série d'amendements parlementaires au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission de l'économie, des PME, de l'énergie, de l'espace et du tourisme.

Le texte des amendements parlementaires était accompagné d'un commentaire pour chacun des amendements ainsi que d'un texte coordonné des dispositions que les amendements visent à modifier.

Considérations générales

Les amendements parlementaires sous revue entendent répondre aux observations formulées par le Conseil d'État dans son avis n° 61.467 du 5 décembre 2023.

Examen des amendements

Le texte des amendements sous examen n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 17 votants, le 6 février 2024.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Pour le Président,
Le Vice-Président,

s. Patrick Santer